

L'offre spécifique Travailleurs indépendants

Affiliation au Service Prévention Santé Travail
Corrèze-Dordogne :

Service adhésion Dordogne

☎ 05.53.45.45.03 @ service.adhesion.24@spst19-24.org

Service adhésion Corrèze

☎ 05.55.18.20.67 @ service.adhesion.19@spst19-24.org

Le Service de Prévention et de Santé au Travail rassemble
140 000 dirigeants et salariés en Corrèze et Dordogne
travaillant dans
des organisations privées et publiques.

Le SPST 19-24 est géré par un Conseil d'Administration paritaire
entre les organisations patronales et les organisations salariales
des deux départements.

📍 9 Rue Louis Taurisson - 19100 Brive

☎ 05.55.18.20.55

📍 185 Route de Lyon - 24000 Périgueux

☎ 05.53.45.45.00

Membre du réseau

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

www.spst19-24.org

Suivez-nous



IMPRIM'VERT*
Conception Communication SPST 19-24 - photo et illustrations AdobeStock/Freepick - janvier 2024

Service
**Prévention
Santé
Travail**

CORRÈZE - DORDOGNE

L'offre spécifique TRAVAILLEURS INDEPENDANTS



*Préserver votre santé physique et mentale,
c'est préserver la santé de votre entreprise.*

Charge de travail, responsabilités, engagement, stress intense...

Vous êtes travailleur indépendant, vous pouvez
bénéficier de l'offre de service en santé au travail.

L'offre pour les travailleurs indépendants

Depuis la loi du 2 août 2021, les travailleurs indépendants
peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement
spécifique en santé au travail (art. L4621-3 du Code du Travail).
Le Service de Prévention et de Santé au Travail Corrèze
Dordogne/SPST 19-24 a créé une **offre spécifique et sur
measure** afin de vous accompagner.

En chiffres*



Santé physique

63 % déclarent souffrir du dos
30 % manquent de sommeil



Santé psychologique

70 % se sentent stressés



Santé sociale

1 entrepreneur sur **3** se sent isolé dans
son quotidien
39 % ont du mal à concilier vie personnelle
et vie professionnelle

* Étude 2019 de l'institut OpinionWay pour la Fondation MMA des Entrepreneurs du Futur. Enquête réalisée auprès
de 1501 dirigeants de micro et petites entreprises.

Que comprend l'affiliation ?

Afin d'optimiser la performance de votre entreprise,
l'affiliation annuelle comprend un accès à l'ensemble des
prestations du service, notamment au dispositif Capital
Santé Dirigeants. Compte tenu de vos spécificités, nous
vous proposons :



Un entretien initial avec un(e) infirmier(e) en santé au
travail afin de faire le point sur votre état de santé et
celle de votre entreprise.

En fonction de vos besoins, il pourra vous être proposé :



L'accès à «AMAROK», outil spécifique d'évaluation de
la santé des dirigeants



Un repérage des signes d'épuisement professionnel et
une proposition d'aide adaptée



Une orientation vers l'équipe pluridisciplinaire,
médecin du travail, psychologue du travail, cellule de
prévention de la désinsertion professionnelle...



Une mise en relation avec des partenaires dédiés aux
chefs d'entreprises



Des conseils sur vos conditions d'exercice pour préserver
votre capital santé



L'accès aux ateliers et événements organisés par le
SPST19-24